



Le R.A.M du Sarladais est un service public d'information et d'animation. Il est au service des assistant(e)s maternel(le)s, des parents, des candidat(e)s à l'agrément et des enfants confiés au domicile des assistant(e)s maternel(le)s.

I) Présentation et organisation :

1.1 Territoire et lieux d'accueil :

Au 1^{er} janvier 2016, le RAM du Sarladais couvre un territoire de 5 Communautés de communes : Sarlat Périgord Noir, Pays de Fénelon, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Domme-Villefranche du Périgord et Vallée de l'Homme (partie sud), ce qui représente environ 1 200 km². Ce territoire compte 182 assistantes maternelles agréées libérales, ce qui représente 580 places d'accueil.

Pour répondre aux besoins des usagers, le RAM intervient de manière itinérante sur onze lieux d'animation et dix points d'information, répartis sur l'ensemble du territoire, dans une recherche continue de proximité et de qualité de service.

Les différents locaux mis à disposition pour les permanences d'animation sont validés par les services de la PMI du Conseil Départemental. Dans un souci de sécurité et de bien être pour les enfants et les adultes, une certaine capacité d'accueil est définie pour chaque lieu. La mise à disposition et l'entretien des locaux, incombent aux Communautés de communes.

1.2 L'organisation du service :

Les horaires proposés, ont pour objectif d'être adaptés aux besoins des enfants et des familles. Ils sont harmonisés sur le département de la Dordogne :

- Les temps d'animation :

De 9h30 à 11h30 : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Les sites d'animation sont : Sarlat, Vitrac, Salignac-Eyvigues, Carsac-Aillac, La Chapelle-Péchaud, Prats-du-Périgord, Belvès, Saint-Cyprien, Siorac en Périgord, Audrix et Rouffignac.

► Les plannings des animations sont disponibles sur notre site Internet :
<http://www.sarlat-petiteenfance.com/les-services-d-accueil/le-ram>

- Les temps d'information et d'accueil du public :

À partir de 13h30 : Les lundis, mardis, jeudis et mercredis. Les lieux des permanences d'information et d'accueil du public sont : Sarlat, Salignac-Eyvigues, Carsac-Aillac, Carlux, Cénac, Prats du Périgord / Villefranche du Périgord, Belvés, Saint Cyprien, Les Eyzies, Le Bugue.

► Les plannings des permanences d'information sont disponibles auprès du service, auprès des Communautés de communes ou des mairies.

1.3 Les animatrices :

Deux animatrices, éducatrices de jeunes enfants diplômées, assurent l'activité du service. Elles sont placées sous l'autorité de Monsieur le Maire de Sarlat : l'une est à temps-plein, la seconde à temps partiel.

1.4 Les Assistant(e)s Maternel(le)s :

Ils/elles fréquentent le service de manière volontaire et libre.

Conformément aux dispositions réglementaires, la formation initiale obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s relève de la compétence exclusive du Département.

1.5 Les partenaires :

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental:

Subventionnent le service. La C.A.F a la responsabilité de l'agrément du Relais. Le conseil d'administration de la CAF l'octroie sur la base d'un projet présenté par le gestionnaire et co-réalisé avec les animatrices. La CAF en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne assure la coordination et l'animation du réseau départemental des R.A.M.

La Protection Maternelle et Infantile :

La responsabilité de l'agrément de l'assistante maternelle ainsi que les conditions d'accueil à son domicile relèvent de la compétence du service de P.M.I du Conseil Départemental. Les animatrices prennent acte des décisions qui relèvent de la compétence de la PMI et tiennent à disposition du public une liste des professionnel(les) agréé(es), avec leurs coordonnées. Un travail de partenariat plus ciblé est mis en place dans le cadre d'actions ponctuelles.

Les Communautés de communes et les Mairies :

Elles bénéficient des actions du service, tant sur le plan de l'animation que sur celui de l'informations administrative. Elles en sont aussi des partenaires financiers et les interlocuteurs privilégiés pour la transmission des informations relatives au Relais, l'orientation du public, les démarches de projets en direction de la petite enfance et la mise à disposition d'espace et de matériel.

Les bibliothèques et les ludothèques :

Elles sont des partenaires de projets tels que les « Ateliers Bébés Lecteurs » ou des journées festives « Bébés Lecteurs », dans les bibliothèques de Sainte Nathalène, du Bugue et de Carsac-Aillac et des lieux ressource (ludothèque de Siorac en Périgord).



2) Missions :

Le Relais Assistantes Maternelles a vocation d'intervenir sur les Communautés de communes et les communes citées en préambule. Il a pour mission :

- ✓ De créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile.
- ✓ D'être un lieu ressource au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou candidat(e)s à l'agrément et des autres professionnels de l'enfance.
- ✓ De favoriser par des animations la rencontre et les échanges des assistantes maternelles agréées, des enfants accueillis et des parents.
- ✓ De contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant
- ✓ D'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles par :
Le recensement de l'offre et de la demande, l'aide aux parents dans leur fonction d'employeur, l'information des assistantes maternelles sur leur statut.

2.1 : La mise en œuvre :

Les animatrices se rendent disponibles, dans la mesure de leurs possibilités, pour toute personne exprimant un besoin d'écoute ou de renseignements.

Elles ont pour mission de réguler les échanges lors des temps d'animation et de réunion. De proposer un espace d'éveil, de jeu et de rencontres pour les tout-petits. Elles peuvent intervenir dans le cadre de la médiation lors des conflits éventuels entre parents et assistant(e)s maternel(le)s afin de contribuer à un accueil stable et continu de l'enfant. Elles sont en capacité d'accueillir en stage des élèves en formation aux métiers de la petite enfance.

Au quotidien cela se traduit par :

- ✓ L'animation des temps collectifs : espaces d'échanges et de rencontres pour les professionnels, et lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants favorisant leur épanouissement.
- ✓ L'information, l'orientation, l'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives.
- ✓ L'information des parents et des assistant(e)s maternel(le)s sur leurs droits, leurs devoirs et obligations dans le cadre de leur relation contractuelle.
- ✓ Le soutien et la participation à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s (écoute, conseil, mise à disposition d'un fond documentaire, réunions thématiques, ...). Propositions d'actions d'accompagnement à la professionnalisation sur la base de souhaits exprimés par les Assistantes Maternelles et / ou les familles. Ces actions se présentent sous la forme de réunions thématiques, de temps d'échanges complémentaires sur la pratique professionnelle. Le service oriente également vers les organismes de formation agréés, notamment par la consultation de leurs catalogues de formations.
- ✓ La promotion du métier d'assistante maternelle.
- ✓ La mise en place d'espaces et le développement de projets, favorisant la rencontre et contribuant à la rupture de l'isolement des professionnels.



3) Principes relatifs au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles du Sarladais :

3.1 : Préambule :

Le R.A.M n'est ni un lieu d'accueil permanent pour les enfants, ni un organisme employeur. Il n'assure aucun suivi médical, social, psychologique formalisé de l'enfant et/ou de l'assistant(e) maternel(le).

Dans ce lieu, les animatrices ont pour objectif de conforter les assistant(e)s maternel(le)s et les familles dans leurs rôles d' « éducateurs » : Elles s'adressent tant aux parents « éducateurs » qu' « employeurs », de même qu'elles s'adressent autant à l'assistant(e) maternel(le) « professionnelle Petite Enfance » qu'à la « salariée du particulier employeur ».

Le Relais Assistantes Maternelles place l'intérêt de l'enfant au cœur de ses préoccupations à travers une démarche de projet, visant à soutenir conjointement les assistantes maternelles et les parents.

3.2 : Règlement de fonctionnement des temps d'animation :

Les animations se déroulent comme suit :

9h30/10h : Temps d'accueil des petits et des grands. On se dit « bonjour », on se retrouve ou on fait connaissance, on peut prendre une collation ou boire une boisson. On peut aussi se mettre à jouer tout de suite si on en a très envie ! Les adultes qui désirent boire le « café », sont invités à ranger et nettoyer leur matériel.

10h/10h30 : Temps du « jeu libre ».

10h30/11h : Proposition d'une activité plus encadrée pour les enfants qui en manifestent le désir.

11h/11h15 : Rangement de la salle.

11h15 : Histoires et comptines clôturent la matinée

Lors des temps d'animation, les enfants sont placés sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le) de qui, il est attendu, **qu'elle soit disponible, attentive et à l'écoute des enfants.**

Elle ne peut s'absenter ou déléguer à une collègue ou à l'animatrice la responsabilité des enfants. Les assistantes maternelles ainsi que les animatrices feront preuve de discrétion et de mesure par rapport à ce qui peut-être dit, observé ou vécu durant les temps d'animation.

Le langage et les attitudes sont corrects et professionnels en présence des enfants. En cas de conflit ou de besoin d'exprimer un trop plein d'émotions chez les adultes, il sera nécessaire de trouver un autre espace que l'animation pour le faire.

Les parents sont tenus de signaler toute maladie « contagieuse » (varicelle, conjonctivite...) dont pourrait souffrir leur enfant.

Des photos ou des vidéos peuvent être réalisées lors des animations dans le cadre d'un projet éducatif ou culturel précis et dans le respect des autorisations de droit à l'image fournies par les parents. L'usage intempestif du portable/ appareil photo est proscrit. Les portables des assistantes maternelles et des animatrices doivent être mis en mode hors ligne au mieux ou sur vibreur en cas de nécessité.

Le matériel (jeux, jouets, livres) et la documentation empruntés sont sous la responsabilité des utilisateurs : toute détérioration donnera lieu à un remboursement.

Le service n'est pas responsable de la perte, et/ou de la détérioration des effets personnels dans le cadre des animations.

Pour compléter et enrichir le règlement de fonctionnement et les temps d'animation une charte d'accueil de qualité a été élaborée en collaboration avec des assistant(e)s maternel(s) volontaires. Elle présente, au nom et intérêt de l'enfant, les règles du vivre ensemble.

3.3 : Principes éducatifs fondateurs :

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Néanmoins, tout au long de son parcours d'enfant, il va évoluer à la croisée de divers milieux éducatifs, dont nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'adultes et de professionnels, qu'ils soient autant d'espaces pour se construire.

Très tôt, les enfants sont déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble dans l'acceptation des autres, et de la différence.

Le concept de « **bienveillance** » est essentiel pour nous. Il est défini par le dictionnaire Larousse comme une « Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui ».

La bienveillance n'est pas juste une injonction à vouloir faire le « bien » d'autrui.

Nous l'envisageons plutôt, comme un positionnement équilibré entre relationnel et éducatif associant :

- Une disponibilité intellectuelle et physique à l'enfant dans le respect de son corps, de ses besoins physiologiques et dans la prise en compte de ses émotions.
- Une ouverture d'esprit sensible à son individualité et à celle de ses parents.
- Une conviction forte de ses capacités à être une personne à part entière dans sa relation aux autres et dans ses facultés d'apprentissage.

Pour le plaisir, voici un petit texte de Janusz Korczak, médecin et pédiatre polonais du début du 20^{ème} siècle, qui enrichi notre propos :



Vous dites :

- « C'est épuisant de s'occuper des enfants »

Vous avez raison.

Vous ajoutez :

- « Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. »

Vous vous trompez.

Ce n'est pas cela qui nous fatigue, mais le fait que nous devons nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. Nous élever, nous étirer, nous hisser sur la pointe des pieds. Pour ne pas les blesser.

Janusz KORCZAK, prologue de *Quand je redeviendrai petit*
Paris : Éd. Laffont/UNESCO, 1979 Traduction AFJK (révisée en 2007)

En synthèse, il nous appartient de créer, avec les enfants, des relations affectives sécurisantes et enrichissantes. De mettre en place en leur direction, des espaces de découverte et d'expérimentation assez variés et adaptés pour favoriser leur épanouissement et leur socialisation, dans le respect des règles du vivre ensemble et des libertés de chacun...



Charte pour un accueil de Qualité

« Ce matin, avec mon assistant(e) maternel(le), je vais au relais. Je prépare mon petit sac avec mes chaussons, ma tenue de rechange (au cas où !) et les objets transitionnels qui me sont chers et qui m'aident parfois à me rassurer. Et nous voilà partis !!

Bien accueilli et bien accompagné, je suis très content d'arriver dans cet espace sécurisé.

Il est aménagé pour moi et j'y retrouve mes copains, mes copines, les assistant(e)s maternel(le)s qui les accompagnent et l'animatrice. À mon arrivée, je suis accueilli par mon prénom et on me présente les lieux, les jouets et les gens en présence. Chouette ! Je pars jouer et explorer sous le regard bienveillant et la parole rassurante de mon assistant(e)maternel(le).

De temps en temps, quand je n'arrive pas trop tard et qu'un adulte a décidé de gâter les enfants, je partage un petit goûter (biscuit, fruit) avec les copains pendant que mon assistant(e) maternel(le) boit une boisson chaude avec ses collègues. Hhmmm c'est bon !!

Tout le monde se porte garant de mon bien-être, chacun me respecte moi et ma famille, en faisant attention aux mots qui sont dits à mes côtés, mais aussi à ceux qui me sont destinés... Même si je ne parle pas encore parfaitement, j'entends et je comprends les choses, je peux être touché, voire blessé... Je suis aussi très attentif aux gestes qui me sont adressés et à l'environnement sonore, j'aime quand on me touche et me parle avec douceur.

Mais il m'est aussi parfois difficile de partager mes jouets et d'être avec les autres (je ne veux pas prêter, je pousse les copains...). Pas de panique ! Je ne veux pas être méchant, j'ai simplement besoin d'être accompagné dans les prémices de la socialisation. Il faut parfois m'expliquer plusieurs fois les choses pour que je comprenne. J'apprécie la patience et la gentillesse des adultes qui m'observent et m'accompagnent, mais j'ai parfois besoin de leurs sanctions (pas de punitions !) qui canalisent mes émotions.

Tiens ! On me propose un atelier. Aujourd'hui c'est peinture... Je prends plaisir à faire « tout seul », à manipuler et expérimenter.

Le temps passe, il est déjà l'heure de ranger puis de se regrouper. J'écoute avec attention histoires et chansons et participe aussi activement au milieu de mes copains. Je profite pleinement d'un moment de calme après toute cette aventure, puis il va falloir se dire au revoir...

Je suis fatigué, j'ai très faim, mais heureux de ma matinée ! »

